



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 72535

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise en compte dans le calcul des droits à la retraite des activités de bénévolat actif au service du mouvement associatif. Elle lui indique qu'un certain nombre de ces cadres bénévoles associatifs plaide pour une prise en compte partielle de cette activité. Elle lui demande ses intentions en la matière et, dans l'affirmative, sous quelle forme une telle mesure pourrait être envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72535

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2005, page 8087